

<p><u>COMMUNE DU TOUVET</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014</u></p> <p>Objet : Divers Ressources humaines : création de poste au service scolaire / entretien des bâtiments</p>	<p>Réf Adm : GRH</p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Laurence Théry</p>

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

La commune a procédé au recrutement d'une personne pour prendre les fonctions de responsable scolaire et entretien des bâtiments. Elle prendra son poste le 20 août.
 Cette personne doit être placée sur le poste de rédacteur. Il convient de créer un poste de rédacteur administratif à temps plein au 20 août 2014

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE de créer un poste de rédacteur administratif à temps plein au 20 août 2014.

Le Maire

Laurence Théry